



GUIDE DES PROJETS DE MOBILITE INTERNATIONALE

*Soutien aux séjours linguistiques, aux échanges scolaires en EUROPE
avec ou sans nuitées*

Année 2018-2019

Sommaire

1. Le rôle de la Ville de Roubaix	4
2. Comment créer un partenariat scolaire ?.....	6
3. Pour établir un échange scolaire durable, les programmes Européens :	7
4. Parler de votre projet en classe :	8

Introduction

Depuis de nombreuses années, la Ville de Roubaix soutient les établissements scolaires Roubaisiens et leur personnel enseignant dans leurs projets d'échanges scolaires.

Ce petit guide répondra à toutes vos questions afin de créer votre projet d'échange scolaire avec un établissement scolaire étranger :

- que peut vous apporter la Mairie de Roubaix ?
- comment trouver un partenaire ?
- qui peut vous accompagner dans votre projet ?
- quels programmes européens pour un partenariat durable et entièrement financé ?
- comment financer votre projet ?
- où trouver des informations sur le pays et sur l'Europe ?

Les services de la ville de Roubaix restent à votre disposition pour toute autre question :

Direction Protocole, Animation et partenariats internationaux
Hélène CLAIN
Responsable Coopération Internationale et Affaires Européennes
Tél : 03.20.14.10.40
Mail : hclain@ville-roubaix.fr

Service Réussite Educative
Assina ZEGGAGH
Chargée de Mission projets établissements secondaires
Tél : 03.59.57.31.26
Mail : azeggagh@ville-roubaix.fr

1. Le rôle de la Ville de Roubaix

La Ville de Roubaix peut soutenir vos projets d'échanges scolaires sous diverses formes. Il est possible de prendre rendez-vous avec les différents services afin d'identifier vos besoins et/ou présenter votre projet. La Ville de Roubaix peut également participer au financement de votre projet, selon certains critères et priorités.

Quels sont ces critères ?

- le porteur de projet travaillera au sein d'un établissement scolaire Roubaisien ;
- le projet présenté respectera une méthodologie rigoureuse et précise : énoncé explicite des objectifs, des différentes étapes (préparation, réalisation, restitution) présentées sous forme d'un calendrier des actions, programme détaillé du séjour et objectifs visés, modalités d'évaluation et de restitution. Une attention particulière est en effet accordée aux modalités d'évaluation de l'impact du projet global sur les élèves et sur le travail de restitution.
- Le projet aura pour objectif de favoriser les occasions de pratiques de la langue vivante étrangère étudié ainsi que l'ouverture culturelle, l'éducation à la citoyenneté, la découverte d'un nouvel environnement
- le projet de l'année n ne pourra être instruit sans transmission préalable de votre bilan du ou des projets déposés par votre établissement scolaire année n-1. Le bilan doit être: qualitatif (évaluation et description de l'impact sur les élèves), quantitatif (liste des élèves détaillées), et financier (bilan financier définitif avec l'ensemble des justificatifs). Il est envoyé au service réussite éducative 3 mois maximum après la fin de votre projet (un modèle de tableau se trouve à l'intérieur du dossier de demande de subvention);
- le projet se déroulera dans l'année scolaire de la demande de subvention ;
- le projet justifiera de démarches auprès de plusieurs partenaires financiers potentiels (Conseil Régional, Conseil départemental, Fonds propres de l'Etablissement, Autres financeurs etc.); ces co-financements seront clairement affichés dans le dossier de demande de subvention ;
- le montant total de la subvention ne pourra pas dépasser **50% du budget total du projet pour les collèges et les lycées.**
- des actions d'autofinancement seront mises en place par les élèves impliqués ;
- **Nous rappelons qu'une participation financière de la Ville a pour objectif de diminuer au maximum la participation des familles au projet pour favoriser la participation des élèves roubaisiens. Par conséquent toute demande dont la participation de la Ville ne constitue pas une valeur ajoutée ne sera pas acceptée.**

- Enfin, sachez que chaque établissement scolaire ne pourra bénéficier de plus de **3500 euros maximum de subvention par an**. Il appartient donc au chef d'établissement d'établir les priorités de l'établissement en matière de projets dont il sollicite un soutien auprès de la Municipalité. Le projet sera également accepté au Conseil d'Administration de l'établissement avant le dépôt du dossier.

- **La subvention attribuée sera divisée par deux si l'effectif total de roubaisiens est inférieur à 50%.**

Si tous ces critères sont réunis vous pourrez alors remplir votre dossier et l'envoyer à l'adresse indiquée sur le dossier.

Comment faire cette demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention pour les projets de mobilité est un dossier unique pour les services *réussite éducative et coopération internationale*. Ce dossier sera à nous transmettre :

Ce dossier de demande de subvention est un dossier unique à transmettre :

- **avant le 29 juin 2018 (session 1)**
- **avant le 5 octobre 2018 (session 2)**

Vous trouverez ce dossier dans l'Espace Ressources Secondaire ainsi qu'un calendrier vous informant des différentes étapes de décisions.

Comment saurai-je si je peux bénéficier d'une subvention de la Mairie de Roubaix ?

Une lettre de notification sera envoyée à l'adresse de votre établissement scolaire suite au Conseil Municipal.

Le Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) pour financer vos projets ...

Pour des actions d'autofinancement

Le PIC finance tout projet ayant lieu sur Roubaix, qui anime le quartier, améliore le cadre de vie et développe les échanges entre habitants de différents âges et issus de différentes cultures. Il ne finance pas directement les projets d'échanges scolaires. En revanche, il soutient des animations de quartier (repas, spectacles, expositions, événements sportifs, lotos, etc.) dont les bénéfices (vente de tickets, dons, etc.) pourraient financer un projet d'échange sous réserve d'acceptation par le comité d'attribution.

Plus d'infos : <http://www.ville-roubaix.fr/espace-asso/projet-dinitiative-citoyenne.html>

2. Comment créer un partenariat scolaire ?

Mairie de Roubaix



La ville de Roubaix est jumelée avec de nombreuses villes à travers le monde (Sosnowiec- *Pologne*, Prato-*Italie*, Covilhã-*Portugal*, Bradford-*Royaume-Uni*, Skopje-*Macédoine*, Verviers-*Belgique*, Mönchengladbach-*Allemagne*, Qabatyia en *Cisjordanie* et Bouira en *Algérie*).

Un projet ne doit pas obligatoirement comporter un échange scolaire, cependant il est à privilégier compte tenu des différents apports qu'il peut offrir (apport pédagogique, culturel, social, etc.). Il est possible de prendre rendez-vous avec les services concernés afin de présenter votre projet.

De nombreux liens existent entre ces villes ou peuvent se créer.

Plus d'infos : <http://www.ville-roubaix.fr/>



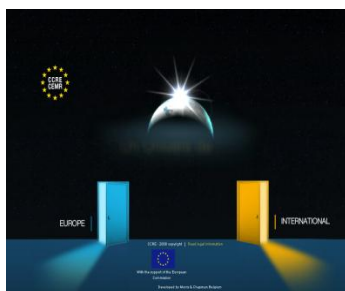
Etwinning

Etwinning est une plateforme offrant aux enseignants et chefs d'établissement du secondaire la possibilité d'entrer en contact avec les 32 pays participants afin de mener des projets d'échange à distance ou partager des informations et des outils

avec leurs élèves.

Elle permet la mise en place de jumelages virtuels (via Internet) entre des écoles de différents pays. Outils de communication et d'échange gratuits et sécurisés sont également à disposition.

Plus d'infos : <http://www.etwinning.fr/>



European/International Twinning

Ce portail combine approche théorique et dispositions pratiques en matière de jumelages à l'échelle européenne et mondiale. Il met à disposition une base de recherche de partenaire en ligne, un aperçu général sur les jumelages, des conseils pour réussir un partenariat et des informations sur les conditions et dispositifs de financement des actions dans le cadre des jumelages.

3. Pour établir un échange scolaire durable, les programmes Européens :

Vous pouvez organiser un échange scolaire « normal » avec un établissement scolaire dans l'année et faire une demande de subvention auprès des différents soutiens financiers (voir ci-dessous).

Néanmoins, si votre établissement possède un partenariat bien établi avec un ou plusieurs établissement(s) étranger(s), vous pouvez inscrire votre projet d'échange dans un programme européen.

Le Programme européen Comenius (durée du projet : 2 ans)



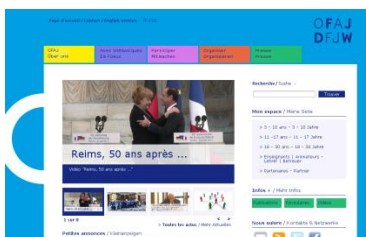
Ce programme permet les échanges et le développement entre établissements scolaires en Europe, de la maternelle au lycée. Il est destiné à développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, développement durable, patrimoine culturel, lutte contre l'échec scolaire, etc.

Deux types d'échanges sont possibles : projets *bilatéraux* (entre 2 pays) et *multilatéraux* (3 pays minimum).

L'agence 2E2F (Europe-Education-Formation-France) joue un rôle de gestionnaire du projet, conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif et financier des projets retenus.

Plus d'infos : <http://www.agence-erasmus.fr/page/erasmus-plus-enseignement-scolaire>

Les échanges de groupe de L'OFAJ (l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse)



L'OFAJ a pour mission d'approfondir les liens qui unissent les jeunes et les responsables de jeunesse des deux pays à travers son soutien à des projets et à des échanges de jeunes Français et Allemands. Il accorde une attention particulière aux projets de mobilité entre les villes jumelées en matière d'échanges de jeunes.

Leurs programmes de groupes se déroulent au domicile du partenaire ou en tiers-lieu, et s'adressent notamment aux élèves de l'enseignement secondaire.

Plus d'infos : <http://www.ofaj.org/aller-a-l-ecole>

AUTRES DISPOSITIFS FINANCIERS

La Région Nord - Pas de Calais

Les enseignants du lycée peuvent bénéficier d'une subvention du *Conseil Régional du Nord - Pas de Calais* via le dispositif « *Initiatives lycéennes Ici et Ailleurs* »



Public : lycées publics et privés du Nord – Pas de Calais et établissements d'enseignement adapté, du Premier Degré et les Maisons Familiales et Rurales.

Objectifs : ouverture à la culture, sensibilisation au développement durable, éducation à la solidarité, etc.

Ce dispositif comprend notamment le volet « projets de mobilité » avec priorité à l'apprentissage des langues (notamment européennes) favorisant la découverte du pays de la langue apprise

Plus d'infos : <http://www.generation-npdc.fr/initiatives-lyceennes-ici-ailleurs/>
<http://www.nordpasdecalais.fr/>

4. Parler de votre projet en classe :

Afin de parler de votre projet avec vos élèves, il est bien sûr recommandé de visiter le site Internet de votre partenaire ainsi que son blog le cas échéant. Pour obtenir des informations générales sur le pays ainsi que sur l'Europe, voici quelques sites Internet pouvant vous aider à préparer vos cours ou la présentation du partenaire :

Atlas GEO



Ce site a pour vocation de vous donner les grandes caractéristiques de chaque pays du monde. Vous trouverez certainement des informations qui pourraient vous aider à mieux connaître votre partenaire :

Plus d'infos : <http://www.atlasgeo.net/>

Le Conseil de l'Europe

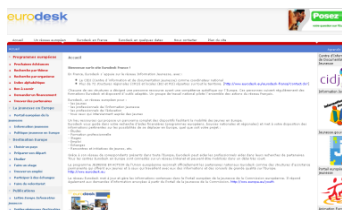


Une rubrique du site dédiée aux enseignants compte des références de documents et des ressources pédagogiques sous forme de fichiers imprimables, gratuites ou payantes.

Ces ressources concernant les droits de l'Homme, la démocratie et l'Etat de droit en Europe, la protection de la nature, la culture, l'environnement et la santé pour tous.

Plus d'infos : <http://www.coe.int/fr/>

Europe Direct (Centre d'information)



Le réseau *Europe Direct*, créé par la Commission Européenne, réunit 480 centres d'information dans l'UE, répartis dans les 27 pays membres de l'UE. Un centre se trouve au 151 avenue du Président Hoover à Lille. Le service est également accessible par téléphone ou Internet.

Il met à disposition brochures, plaquettes d'information, ouvrages et documents, divers outils pédagogiques (expositions, cassettes audiovisuelles, DVD, guides, jeux pédagogiques, drapeaux et banderoles).

Plus d'infos : https://europa.eu/european-union/index_fr

Eurodesk

Le réseau *Eurodesk* est un relais d'information officiel de la Commission Européenne pour la diffusion d'informations auprès des jeunes et professionnels de l'éducation.



Le site du réseau propose :

- des informations sur les programmes européens ;
- un catalogue interactif d'informations pratiques classées par pays et domaine d'intervention ;
- un service de newsletters qui couvrent toute l'actualité de l'Europe des jeunes ;

Plus d'infos : <http://www.eurodesk-france.org/>

Le Mouvement Européen



Le *Mouvement Européen* est une association éducative qui regroupe les hommes, les femmes et les associations qui souhaitent s'engager en faveur de la construction européenne. Sur son site Internet se trouvent plusieurs outils pédagogiques disponibles en téléchargement gratuitement (livret du citoyen, fiches pédagogiques, affiches, etc.)

Plus d'infos : <http://www.mouvement-europeen.eu/>

Les Jeunes Européens



Membre du réseau *JEF (Jeunes Européens Fédéralistes)*, avec le *Mouvement Européen*, les *Jeunes Européens* rassemblent les adhérents de moins de 35 ans. L'association propose des journées de formation, des manifestations, séminaires, conférences, tables rondes et participe activement à la Journée de l'Europe du 9 mai.

Sur son site Internet, un magazine euro-citoyen « Le Taurillon » ainsi que des « Fiches de l'Europe » sont téléchargeables gratuitement.

Plus d'infos : <http://jelille.canalblog.com/>

NOUS ESPÉRONS QUE CE PETIT GUIDE VOUS AURA PERMIS DE RÉPONDRE À TOUTES VOS QUESTIONS ET RESTONS À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.